

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Science Procurement Directorate/Direction de l'acquisition de travaux scientifiques 11C1, Phase III Place du Portage 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
L'Analyse de Laboratoire d'Eau						
Solicitation No N° de l'invita		Date				
21120-115473/A		2013-0	1-10			
Client Reference No N° de re	éférence du client	1				
21120-115473						
GETS Reference No N° de re PW-\$\$SQ-054-25313	éférence de SEAG					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME			
054sq.21120-115473						
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire			
at - à 02:00 PM on - le 2013-01-31			Eastern Standard Time EST			
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur			
Bootsma, Lena		0	54sq			
Telephone No N° de télépho	one	FAX No	o N° de FAX			
(819) 956-1751 ()		(819) 9	97-2229			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•					
Spe	cified Herein					
Précisé	Précisé dans les présentes					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	•				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)					
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 1. Instructions pour la préparation des soumissions
 - Section I: Soumission technique
 - Section II: Soumission financière
 - Section III: Attestations

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoire préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Responsables
- 5. Paiement
- 6. Instructions relatives à la facturation
- 7. Attestations
- 8. Lois applicables
- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
- 11. Clauses du guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473 054sq21120-115473

054sq

12. Exigences en matière d'assurances

13. Rapports d'utilisation périodiques - Contrats avec autorisation de tâches

Liste des annexes

Annexe A Besoin
Appendice I de l'annexe A - Établissements correctionnels

Appendice II de l'annexe A - Ensembles de services et paramètres d'analyse

Appendice III de l'annexe A - Utilisation annuelle estimative

Annexe **B** Base de paiement

Annexe **C** Centre de services et laboratoires de l'entrepreneur

Annexe **D** Exigences en matière d'assurance Annexe **E** Formulaire d'autorisation de tâches

Liste des pièces jointes

Pièce jointe 1 Critères techniques obligatoires

Pièce jointe 2 Fiche de présentation de la soumission financière

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

Partie 1

La demande de soumissions compte sept parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, elle est divisée comme suit :

Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences en matière d'assurance; et

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, Centre de services et laboratoires, Exigences en matière d'assurance, et Formulaire d'autorisation de tâches.

2. Sommaire

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a besoin de services commerciaux d'analyse en laboratoire pour évaluer la qualité de l'eau potable et des eaux usées dans les établissements correctionnels du Canada, présentés à l'appendice I de l'annexe A, Établissements correctionnels, pour les cinq (5) régions : Atlantique (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), Québec, Ontario, Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) et Pacifique (Colombie-Britannique). Il existe deux (2) types de services d'analyse, présentés en détail à l'appendice II de l'annexe A, Ensembles de services et paramètres d'analyse. L'utilisation annuelle estimée de ces services par établissement est présentée à l'appendice III de l'annexe A, Utilisation annuelle estimative. Il s'agit des services suivants :

- (1) Services d'analyse de l'eau potable, notamment :
 Service 1A Eau potable Analyse microbiologique
 Section 1B Eau potable Analyse chimique/physique
- (2) Services d'analyse des eaux usées, notamment : Service 1C — Eaux usées — Analyse microbiologique Section 1D — Eaux usées — Analyse chimique/physique

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21120-115473/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Jusqu'à (10) contrats comportant des autorisations de tâches peuvent être émis, c'est-à-dire deux (2) pour chacune des cinq (5) régions géographiques dont un (1) pour la prestation des services d'analyse pour évaluer l'eau potable(Services 1A et 1B) de tous les établissements correctionnels de la région, et un (1) pour effectuer les services d'analyse pour évaluer la qualité des eaux usées (Services 1C et 1D) de tous les établissements correctionnels de la région qui en ont besoin. Si le même soumissionnaire est recommandé pour l'attribution d'un contrat pour la prestation des services d'analyse pour l'eau potable et les eaux usées ou pour plus d'une (1) région, un (1) contrat sera émis pour que le soumissionnaire qui représente les services et les régions applicables, qui seront indiqués à l'annexe C, Centre de services et laboratoires de l'entrepreneur, du contrat subséquent.

Les services sont requis pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'attribution du contrat, avec une option irrévocable de la part du Canada de prolonger le contrat jusqu'à deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune.

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003, les soumissionnaires doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et documentation connexe, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et il est réservé aux services canadiens. Cet approvisionnement porte sur des services commerciaux d'essai en laboratoire qui sont exclus de l'ALENA, conformément à l'annexe 1001.1b-2, catégorie H3, Services d'inspection (y compris l'essai commercial et les services de laboratoire, sauf médicaux et dentaires), sous-catégorie H300C, services commerciaux d'essai en laboratoire. Cet approvisionnement fait l'objet d'une exemption en vertu de l'article XXIII de l'Accord relatif aux marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, puisqu'il vise à « protéger la vie et la santé des humains, des animaux et des plantes ». Les ententes sur les revendications territoriales globales ne s'appliquent pas à ce contrat, étant donné que les services ne seront pas fournis dans une zone visée par ce type d'entente. La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones ne s'appliquent pas larsque : les services ne sont pas livrés à ou pour une population autochtone.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21120-115473/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

de réf. du client File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Amd. No. - N° de la modif.

054sq21120-115473

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document , Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: centvingt (120) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

ier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. Liste des sous-traitants proposés

Lorsque la soumission comprend le recours à des sous-traitants pour l'exécution des travaux, le soumissionnaire s'engage, à la demande de l'autorité contractante, à fournir une liste de tous les sous-traitants, y compris une description des articles à acheter, une description des travaux à exécuter et l'emplacement où ces travaux seront exécutés. La liste ne devrait pas comprendre l'achat d'articles et de logiciels du commerce, et des articles et du matériel standard fabriqués habituellement par les fabricants dans le cours normal de leurs affaires ou la fourniture des services connexes qui peuvent habituellement faire l'objet de sous-traitance dans le cadre de l'exécution des travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I: Soumission technique (4 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsqc-pwgsc.qc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission technique pour une région ou plus. Le soumissionnaire peut présenter une soumission technique pour les services d'analyse de l'eau potable (Service 1A et Service 1B) ou des eaux usées (Service 1C et Service 1D) ou pour les deux, eau potable et eaux usées, pour une région. Si on présente une soumission technique pour plus d'une région ou pour les deux services, eau potable et eaux usées, pour une région, une soumission reliée séparément doit être présentée pour chaque combinaison région/services. Par exemple, si on présente une soumission pour l'analyse de l'eau potable et des eaux usées pour la région de l'Atlantique et la région du Québec, il faudra présenter quatre (4) soumissions distinctes, une (1) pour les services d'analyse de l'eau potable pour la région de l'Atlantique, une (1) pour les services d'analyse des eaux usées pour la région de l'Atlantique, une (1) pour les services d'analyse de l'eau potable pour la région du Québec et une (1) pour les services d'analyse des eaux usées pour la région du Québec. La page couverture de la soumission technique devrait clairement indiquée la région, ainsi que les services d'analyse de l'eau potable ou des eaux usées.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

054sq CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter une soumission financière distincte pour chaque combinaison de région/services pour chaque soumission technique soumise. La page couverture de la soumission financière devrait clairement indiquer la région, ainsi que les services d'analyse de l'eau potable ou d'eaux usées.

- 1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :
- (a) Les soumissionnaires doivent présenter un prix unitaire ferme tout compris par ensemble de services pour tous les ensembles de service décrits à l'appendice II de l'annexe A, applicable aux régions et aux services pour lesquels une soumission est présentée, pour chaque année de la période de contrat initiale et chaque année d'option, conformément à la fiche de présentation de la soumission financière de la Pièce jointe 2; le non-respect de cette condition aura pour conséquence de rendre la soumission non recevable et celle-ci sera rejetée.
- (b) Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.
- (c) Pour les soumissionnaires établis au Canada, les prix doivent être en dollars canadiens, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.

Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

Section III: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21120-115473/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- (c) Chaque région sera évaluée séparément. Pour chaque région, les services d'analyse de l'eau potable (Service 1A and Service 1B) et les services d'analyse des eaux usées (Service 1C et Service 1D) seront évalués séparément.

1.1 Évaluation technique

Sauf indication contraire, l'expérience indiquée dans la soumission doit êtrecelle du soumissionnaire lui-même (ce qui comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont constitué le soumissionnaire par fusion mais ne comprend pas l'expérience acquise par l'achat de biens ou par la cession d'un contrat). L'expérience des entreprises affiliées (c.-à-d. société mère, filiales ou sociétés sœurs), des sous-traitants ou des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas prise en considération.

1.1 .1 Critères techniques obligatoires

Voir la pièce jointe 1, Critères techniques obligatoires.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

Le soumissionnaire doit présenter sa soumission financière conformément à la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, Section II: Soumission financière.

1.2.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Pour fins d'évaluation seulement, le prix de la soumission sera établi comme il est indiqué à la pièce jointe 2, Fiche de présentation de la soumission financière.

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - le prix évalué le plus bas

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Si le même soumissionnaire est recommandé pour l'attribution du contrat pour la prestation des services d'analyse de l'eau potable et des eaux usées ou pour assurer la prestation des services pour plus d'une

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 054sq

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

région, un (1) contrat sera attribué au soumissionnaire qui représente les services et les régions applicables indiqués à l'annexe C, Centre de services et laboratoires de l'entrepreneur, du contrat subséquent.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473

21120-115473/A

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, et fournir la documentation connnexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

- 1.1 Code de conduite et attestations documentation connexe
- En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, 1.1.1 qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du Soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

21120-115473/A

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations reproduites ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

2.1.1 Programme de contrats fédéraux - 200 000\$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

- 2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- 3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, et/ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml).

2.1.2 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c)	()	est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein et/ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
d)	()	n´a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml).

2.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada . Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus? **OUI () NON ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? **OUI () NON ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

 $\label{eq:solicitation} \mbox{ Solicitation No. - N° de l'invitation } \\ 21120\mbox{--}115473/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

21120-115473

054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Attestation

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

2.3 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le(s) service(s) offert est(sont) un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

2.3.1 Clause du guide des CCUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien

2.4 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire il atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

2.5 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473 054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

2.6. Compétences linguistiques

Le soumissionnaire atteste qu'il possède les compétences linguistiques requises pour exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux.

2.7 Certification de la méthode d'analyse

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que les méthodes d'analyse présentées dans ses soumissions sont incluses dans la portée de l'accréditation du laboratoire qui réaliserait les travaux, accrédité par un organisme d'accréditation acceptable. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il reconnaît que le Canada demandera le document d'accréditation afin de vérifier s'il est conforme à cette attestation avant l'attribution d'un contrat.

Les organismes d'accréditation compétents sont les suivants : Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA), le Conseil canadien des normes (CCN) ou le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse (PALA) de la province de Québec. Pour les laboratoires situés dans la province de Québec, une copie du permis ou de la lettre d'approbation de l'organisme provincial est également acceptable.

2.8 Capacité

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il est en mesure d'accepter et de traiter toutes les demandes d'analyse d'eau potable ou des eaux usées, ou les deux, conformément au besoin spécifié à l'annexe A, pour tous les établissements correctionnels, le cas échéant, au sein de la région pour laquelle une soumission a été présentée.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 21120-115473 054sq21120-115473

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. Exigences en matière d'assurance

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe D.

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21120-115473/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à le Besoin qui se trouve à l'annexe A, au fur et à mesure que le demandera le Canada pendant la période du contrat.

L' obligation relative à tous travaux entrera en vigueur seulement lorsqu'une autorisation de tâche (AT) a été approuvée et délivrée conformément à la clause intitulée "Processus d'autorisation des tâches".

1.1 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir des services commerciaux d'analyse en laboratoire pour évaluer la qualité de l'eau potable et des eaux usées, selon les mêmes conditions et aux prix à négocier avec l'entrepreneur au moment de l'inclusion. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

1.2 Autorisation de tâches

1.2.1 Processus d'autorisation des tâches

Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans l'AT doivent être conformes à la portée du contrat.

Processus d'autorisation des tâches :

- 1. Le responsable technique ou désigné fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du « « Autorisation de tâches » de l'annexe E. Tous les établissements correctionnels indiqués à l'appendice I de l'annexe A qui nécessitent les services dans la ou les régions auxquelles le contrat s'applique, conformément à l'annexe C, Centre de services et laboratoires de l'entrepreneur, peuvent émettre des autorisations de tâches en vertu du présent contrat.
- L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
- 3. Dans les cinq (5) jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
- 4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le responsable technique. L'entrepreneur reconnaît que tout le travail effectué avant qu'une AT a été reçu sera fait à ses propres risques..

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2.2 Limite d'autorisation de tâches

Le responsable technique peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de 45 000\$ taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse, y compris toutes révisions.

Les établissements correctionnels indiqués à l'appendice I de l'annexe A, qui nécessitent les services pour la ou les régions auxquelles s'appliquent le présent contrat, conformément à l'annexe C, Centre de services et laboratoires de l'entrepreneur, peuvent émettre des autorisations de tâches individuelles d'un montant maximal de 1 000 \$, taxe sur les biens et services ou taxe de vente harmonisée incluse, y compris toute modification.

Une autorisation de tâches devant être émises qui dépasserait ces limites doit être autoriser par l'autorité contractante avant d'être émise.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2.1 Conditions générales

2035 (2012-11-19), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

Le contrat sera en vigueur pour une période de trois (3) ans à partir de la date d'attribution.

3.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) période(s) supplémentaire(s) d'un (1) année(s) chacune, selon les mêmes conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

4. Responsables

4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Lena Bootsma Spécialiste en approvisionnement

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473

21120-115473/A

054sq21120-115473

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction de l'approvisionnement en travaux scientifiques Place du Portage, Phase III, 11C1 11, rue Laurier Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 819-956-1751 Télécopieur: 819-997-2229

Courriel: lena.bootsma@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

4.2 Responsable technique

(Indiquer dans le contre	at subséquent)
Nom : Titre : Organisation : Adresse :	
Téléphone: Télécopieur : Courriel :	

Le responsable technique pour le contrat est:

Tous les établissements correctionnels indiqués à l'appendice I de l'annexe A, qui nécessitent les services dans la ou les régions auxquelles le contrat s'applique, conformément à l'annexe C, Centre de services et laboratoires de l'entrepreneur, peuvent émettre des autorisations de tâches en vertu du présent contrat, à titre d'autorité contractante.

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

4.3 Représentant de l'entrepreneur

Indiquer dans le contrat subséquent)
lom :
itre : Organisation :
Adresse :

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier $21120-115473 \hspace{1.5cm} 054sq21120-115473$

Téléphone:	 	
Télécopieur :	 	
Courriel :		

5. Paiement

5.1 Base de paiement

Le type de base de paiement suivant fera partie de l'autorisation de tâche approuvée (AT). Le prix de la tâche devra être établi conformément à la base de paiement à l'annexe B.

AT à prix plafond

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, précisés dans l'autorisation de tâches (AT), établis conformément à la base de paiement de l'annexe B, jusqu'au prix plafond précisé dans l'AT. Les droits de douane sont exclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le prix plafond est assujetti à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les coûts réels engagés raisonnablement dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par le responsable technique avant d'être intégrés aux travaux.

5.2 Garantie des travaux minimums -Tous les travaux - d'autorisations de tâches

- 1. Dans cette clause,
 - « valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses » énoncée dans le contrat;
 - « valeur minimale du contrat » signifie 10% à la valeur maximale du contrat.
- 2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- 3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
- 4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

5.2.1 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 21120-115473/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier 21120-115473 054sq21120-115473

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de ______\$. Les droits de douane sont exclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
- 3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisant pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions,

selon la première de ces conditions à se présenter.

4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

5.3 Modalités de paiement

- **5.3.1** Les paiements seront versés à raison d'une fois par mois au plus.
- **5.3.2** Selon les modalités de paiement précisées dans l'autorisation de tâche (AT), une des clauses suivantes s'appliquera.

5.3.2.1 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement de l'AT et du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat:
- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

5.3.2.2 Paiements mensuels

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473

21120-115473/A

054sq21120-115473

5.4 Clauses du guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C0305C (2008-05-12), État des coûts

5.5 Vérification discrétionnaire

Clause du guide des CCUA C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

6. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Le numéro de l'autorisation de tâche (AT) doit être indiqué sur la facture. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- (a) Une (1) copie doit être présentée en format électronique au responsable technique dont le nom apparaît sous l'en-tête " Responsables " du contrat pour certification et paiement. Les formats Microsoft Word, Adobe Reader (.pdf) sont acceptables.
- (b) Une (1) copie doit être présentée en format électronique à l'autorité contractante dont le nom apparaît sous l'en-tête " Responsables " du contrat. Les formats Microsoft Word, Adobe Reader (.pdf) sont acceptables.

7. Attestations

7.1 Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

7.2 Clauses du guide des CCUA

A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (sera précisé à l'attribution du contrat) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

a) les articles de la convention;

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

21120-115473/A 054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473 054sq21120-115473

b) les conditions générales 2035 (2012-11-19), Conditions générales - besoins plus complexes de services:

- l'Annexe A. Besoin c)
- l'Annexe B. Base de paiement: b)
- l'Annexe C, Centre de services et laboratoires de l'entrepreneur; e)
- l'Annexe D. Exigences en matière d'assurance; f)
- les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu); g)
- la soumission de l'entrepreneur datée du h)

Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) 10.

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien).

11. Clauses du guide des CCUA

D3015C (2007-11-30), Marchandises dangereuses/produits dangereux

12. Exigences en matière d'assurances

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurances prévues à l'annexe D. L'Entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurances ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

13. Rapports d'utilisation périodiques - Contrats avec autorisation de tâches

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

T1 - premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

T2 - deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; T3 - troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; T4 - quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 20 jours civils suivant la fin de la période de référence.

13.1 Exigence en matière de rapport - Explications

Les rapports trimestriels doivent être fournis dans le format suivant:

A) Utilisation par autorisation de tâches (de préférence en format Excel)

Numéro du contrat :						
Période visée : Année fiscale / periode trimestrielle	P. ex, 2013-2014			P. ex, T1 (avril à juin)		
N° de l'AT ou de la résivion de tâche.	Région	Établissement(s) correctionnel(s) (si pour l'ensemble des établissements dans la région, province « TOUS »)	Responsable technique ou personne désignée	Coût total précisé dans l'AT (TPS/ TVQ en sus)	Montant total des dépenses à ce jour (TPS/TVQ en sus)	État actuel de l'AT (achevé/ active)

B) Utilisation pour toutes les AT

- (i) Le montant (TPS ou TVH en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées;
- (ii) le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur 054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A **BESOIN**

Amd. No. - N° de la modif.

054sq21120-115473

1.0 **Titre**

21120-115473

Analyse chimique/physique et microbiologique de l'eau potable et des eaux usées.

2.0 Contexte

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est le ministère fédéral chargé d'assurer l'exécution des peines imposées par les tribunaux à l'aide de mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines et d'aider à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.

Dans l'exercice de son mandat, le SCC doit s'assurer que les opérations des établissements correctionnels du Canada sont conformes aux règlements, aux lignes directrices et aux limites applicables dans les domaines de l'environnement et de la santé. En ce qui a trait à l'eau potable, le SCC est tenu par le Code canadien du travail de fournir de l'eau potable dans tous les établissements. Pour ce faire, le personnel du SCC recueille régulièrement des échantillons d'eau potable en vue de leur analyse, afin de garantir le respect des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. De même, en ce qui a trait aux eaux usées, le SCC doit garantir que le rejet d'effluent d'eaux usées dans les établissements correctionnels qui traitent les eaux usées sur place respecte au minimum les lignes directrices et les règlements fédéraux sur le rejet d'effluent, ou des limites de rejet provinciales ou municipales strictes. Par conséquent, le personnel recueille régulièrement des échantillons d'eaux usées aux fins d'analyse.

3.0 Objectif

Le SCC a besoin de services commerciaux d'analyse en laboratoire pour évaluer la qualité de l'eau potable et des eaux usées dans les établissements correctionnels du Canada, présentés à l'appendice I de l'annexe A, pour les cing (5) régions : Atlantique (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), Québec, Ontario, Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) et Pacifique (Colombie-Britannique). Il existe deux (2) types de services d'analyse, présentés en détail à l'appendice II de l'annexe A, Ensembles de services et paramètres d'analyse. L'utilisation annuelle estimée de ces services par établissement est présentée à l'appendice III de l'annexe A. Il s'agit des services suivants:

- Services d'analyse de l'eau potable, notamment : (1) Service 1A — Eau potable — Analyse microbiologique Section 1B — Eau potable - Analyse chimique/physique
- Services d'analyse des eaux usées, notamment :

Service 1C — Eaux usées — Analyse microbiologique Section 1D — Eaux usées — Analyse chimique/physique

4.0 Renseignements/matériel pertinents

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473 054sq21120-115473

La version la plus récente des renseignements ou des documents suivants s'applique aux travaux et en fait partie intégrante :

- Conseil canadien des normes (CCN) —
 http://palcan.scc.ca/SpecsSearch/GLSearchForm.do?language=fr
- Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) http://67.22.232.63/search.php?wld=s (En anglais seulement.)
- Organismes d'accréditation reconnus par les accords de reconnaissance mutuelle du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse (PALA) de la province de Québec —

http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/lla01.htm http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/listes.htm#labo_accr

- Code canadien du travail (partie II, alinéa 125 (1)(j))
 (http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/page-53.html)
- Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (http://www.hc-sc.gc.ga/ewh-semt/water-eau/drink-potab/guide/index-fra.php)
- Standard Methods for the Examination of Water & Wastewater (http://www.standardmethods.org/)
- Methods of the United States Environmental Protection Agency (http://water.epa.gov/scitech/drinkingwater/labcert/methods_index.cfm)

Lignes directrices et règlements provinciaux :

- Nouvelle Écosse http://www.gov.ns.ca/nse/water/waterquality.asp
- Nouveau-Brunswick —

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/milieux_sains/content/qualite_ea u_potable.html

- Québec http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm
- Ontario http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/french/elaws_regs_030169_f.htm
- Manitoba http://www.gov.mb.ca/waterstewardship/odw/reg-info/acts-regs/index.fr.html
- Saskatchewan www.saskwater.com/WhatWeDo/pdfs/Drinking%20Water%20Standards.pdf
- Alberta http://environment.alberta.ca/01220.html
- Colombie Britannique http://www.crd.bc.ca/water/waterquality/regulations.htm

5.0 Portée

Sur demande, l'entrepreneur doit fournir des services d'analyse chimique, physique et microbiologique de l'eau potable et des eaux usées en fonction des paramètres d'analyse présentés à l'appendice II de l'annexe A, Ensembles de services et paramètres d'analyse, pour tous les établissements de chaque région, en fonction du contrat. L'entrepreneur doit effectuer les analyses conformément à la version la plus récente des Standard Methods for the Examination of Water & Wastewater, des méthodes approuvées par l'Environmental Protection Agency des États-Unis ou des méthodes d'analyse applicables selon la province d'où provient l'échantillon.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21120-115473/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-115473

054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les laboratoires et le Centre de service (voir l'article 8.0) qui effectuent les travaux doivent être situés dans la région où se trouvent les établissements. Les laboratoires doivent, tout au long de la période de contrat, conserver une accréditation valide en tant que laboratoire d'analyse d'un organisme d'accréditation compétent. Dans le cas des laboratoires situés dans la province de Québec, un permis ou une approbation en tant que laboratoire d'analyse décerné par l'organisme provincial est aussi acceptable. Les méthodes d'analyse utilisées doivent s'inscrire dans la portée de l'accréditation détenue par le laboratoire qui effectue les travaux. Dans le cas des laboratoires situés dans la province de Québec, un permis ou une approbation des méthodes utilisées décerné par l'organisme provincial est aussi acceptable. Les organismes d'accréditation compétents sont les suivants : Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA), le Conseil canadien des normes (CCN) ou le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse (PALA) de la province de Québec.

6.0 Tâches/caractéristiques techniques

6.1 Équipement et fournitures

L'entrepreneur doit fournir tout l'équipement, toutes les fournitures et tous les services nécessaires à l'exécution des travaux d'une autorisation de tâches d'analyse dans tout établissement de chaque région applicable, y compris, sans toutefois s'y limiter, les travaux énumérés ci-dessous. L'approvisionnement de l'équipement, des fournitures et des services ne sera pas compris comme un article d'une autorisation de tâches, et les coûts associés doivent être compris dans le prix global de l'analyse :

- a) contenants d'échantillon correspondant à la méthode d'analyse utilisée dans le cadre de l'analyse demandée, de même que les agents de conservation appropriés, s'il y a lieu;
- b) boîtes isolantes d'envoi, blocs réfrigérants, étiquettes, formulaires de chaîne de possession (document papier et électronique);
- c) instructions relatives à l'échantillonnage;
- d) instructions relatives à la quantité d'échantillons requise;
- e) services d'envoi pour la livraison mensuelle des échantillons et des fournitures aux endroits précisés dans l'autorisation de tâches, ou pour le ramassage hebdomadaire des échantillons en vue de l'envoi au laboratoire aux fins d'analyse. Le ramassage prévu ne doit pas être fait avant 10 h. Dans certains cas, des services supplémentaires de livraison et de ramassage peuvent être nécessaires.

6.2 Analyse

Le laboratoire de l'entrepreneur doit être en mesure de recevoir des échantillons durant les heures d'ouverture normales (du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h). L'entrepreneur doit s'assurer que son service d'envoi va chercher tous les échantillons pour le service 1A, service d'analyse microbiologique de l'eau potable, à l'établissement correctionnel et les livre au laboratoire effectuant des services d'analyse en moins de 20 heures, sauf dans le cas de l'Établissement de PortCartier dans la région du Québec, où le délai est de 44 heures. Le délai d'envoi doit être réduit au minimum puisqu'il faut respecter l'exigence relative au temps de conservation garantissant l'intégrité de l'échantillon microbiologique, conformément aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada,

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

File No - No du dossier 054sq21120-115473

Document technique, Escherichia coli, Traitement des échantillons. La température des échantillons microbiologiques doit être inférieure à 10 °C, mais les échantillons ne doivent pas être gelés à leur arrivée au laboratoire. Chaque échantillon doit porter un numéro d'identification alphanumérique unique qui lui a été attribué par le SCC. Les échantillons doivent être accompagnés du formulaire de chaîne de possession fourni initialement par l'entrepreneur.

Si les échantillons microbiologiques sont reçus plus de 24 heures (48 heures pour PortCartier) après leur collecte (selon les renseignements inscrits dans le formulaire de chaîne de possession), qu'ils sont gelés ou que leur température est supérieure à 10 °C, l'entrepreneur doit aviser le représentant du SCC dont le nom figure sur le formulaire de chaîne de possession, par téléphone, dans l'heure qui suit la réception de l'échantillon. Les coûts associés à une nouvelle analyse requise en raison de dommages causés à l'échantillon ou d'une mauvaise manipulation après le ramassage seront assumés par l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit analyser les échantillons en fonction des paramètres d'analyse demandés.

Pour l'analyse des paramètres d'analyse demandés, l'entrepreneur doit :

- Entreposer les échantillons dès leur réception, selon la méthode correspondant à l'analyse demandée.
- Effectuer l'analyse demandée dans les délais précisés à la section 6.3, et utiliser la méthode prescrite dans la version la plus récente des Standard Methods for the Examination of Water & Wastewater, une méthode approuvée par l'EPA des ÉtatsUnis ou une méthode d'analyse applicable approuvée par la province;
- Utiliser des UFC/100 mL en vue de l'analyse microbiologique et l'établissement des rapports connexes (services 1A et 1C);
- d) Effectuer le service 1B, analyse chimique/physique de l'eau potable, en respectant la limite pratique d'analyse quantitative inférieure au niveau précisé dans les lignes directrices de la plus récente version des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada:
- Téléverser le rapport des résultats, dans le délai précisé et selon la présentation figurant à la section 6.3:
- f) Fournir un certificat d'analyse sur demande.

6.3 Délai d'exécution et présentation de rapports

Le laboratoire doit effectuer des analyses et en présenter les résultats dans les délais prescrits et selon la présentation précisée dans le tableau cidessous. Dans certains cas, le laboratoire devra faire une analyse urgente et présenter un rapport sur un ensemble d'échantillons dans le cadre du service 1A, analyse microbiologique de l'eau potable, dans des délais plus courts que ceux présentés dans le tableau cidessous.

Analyse urgente — Commencer l'analyse dans l'heure qui suit la réception des échantillons.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21120-115473/A$

21120-115473

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Résultats non conformes — Résultats qui ne respectent pas les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Jours ouvrables = Jours de la semaine (du lundi au vendredi).

Rapport des résultats — L'entrepreneur doit téléverser le rapport des résultats par voie électronique, par Internet, dans la base de données Web du SCC, sous forme d'un fichier texte. L'entrepreneur assume tous les coûts associés à l'infrastructure requise pour obtenir la capacité mentionnée ci-dessus. Le SCC prendra les dispositions nécessaires auprès du fournisseur de la base de données Web pour communiquer à l'entrepreneur les instructions permettant de verser le rapport des résultats. Le rapport des résultats doit, à tout le moins, comporter les renseignements provenant du formulaire de chaîne de possession et les renseignements concernant les résultats de l'analyse, pour les champs suivants, dans des colonnes distinctes :

- i. Date de collecte de l'échantillon
- ii. Heure de collecte de l'échantillon
- iii. Date de réception de l'échantillon
- iv. Heure de réception de l'échantillon
- v. Numéro d'identification de l'échantillon
- vi. Paramètres d'analyse
- vii. Résultats de l'analyse
- viii. Unités d'analyse
- ix. Méthode d'analyse
- x. Date de l'analyse
- xi. Limite de la méthode de détection
- xii. Commentaires du laboratoire
- xiii. Commentaires sur l'échantillon tirés du formulaire de chaîne de possession
- xiv. Nom du responsable de la collecte de l'échantillon
- xv. Résidu de chlore

Service	1A : Analyse microbiologique de l'eau potable	1B : Analyse chimique/physique de l'eau potable	1C : Analyse microbiologique des eaux usées	1D : Analyse chimique/physique des eaux usées	
Délai d'analyse	Dans les 24 heures qui suivent la réception de l'échantillon	Conformément à la méthode d'analyse	Conformément à la méthode d'analyse		
Délai de	Résultats non conformes dans l'heure qui suit la fi				
présentation de rapport Résultats conformes — Dans les cinq jours ouvrables qui suivent la fin de l'analyse			Dans les dix jours ouvi l'analyse	rables suivant la fin de	

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

21120-115473 054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Présentation du rapport

Tous les résultats non conformes ou toutes les analyses urgentes doivent être signalés au représentant du SCC dont le nom figure sur le formulaire de chaîne de possession, par téléphone, dans un délai de une heure après l'analyse, et au moyen d'un courriel de suivi. Le rapport des résultats doit être versé dans la base de données Web dans un délai de cinq jours ouvrables.

Résultats conformes — Téléversement du rapport des résultats dans la base de données Web

Téléversement du rapport des résultats dans la base de données Web

7.0 Produits livrables

L'entrepreneur doit présenter, sur demande, les résultats de l'analyse en fonction des paramètres d'analyse, conformément à la section 6.3.

8.0 Représentant du Centre de service et des clients

L'entrepreneur doit désigner, pour chaque région, un emplacement principal qui servira de Centre de service de la région et qui recevra les autorisations de tâches et les échantillons de tout établissement de la région, répondra aux demandes de renseignements liées aux travaux et présentera les factures. Il doit d'abord obtenir une approbation par écrit du responsable technique pour envoyer directement des échantillons provenant d'un établissement à un laboratoire distinct du Centre de service. L'entrepreneur doit désigner un représentant des clients au Centre de service, qui sera la personne ressource principale du SCC. Cette personne doit posséder de solides connaissances des activités d'analyse en laboratoire et une compréhension approfondie des besoins des clients, prouvées par au moins cinq années d'expérience dans le domaine des analyses en laboratoire, au cours des dix dernières années, dans le cadre de responsabilités relatives à la liaison entre le laboratoire et le client, notamment comme personne-ressource principale afin de régler les problèmes et de fournir des précisions aux demandes de renseignements des clients.

9.0 Langue

L'entrepreneur doit être en mesure de communiquer avec le Service correctionnel du Canada dans les deux langues officielles, si le laboratoire est situé dans une région bilingue du Canada. La Liste des régions bilingues du Canada aux fins de la langue de travail est disponible à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/offlang/chap5_101-fra.asp

Si le laboratoire de l'entrepreneur n'est pas situé dans une région bilingue du Canada, la correspondance peut se faire dans l'une ou l'autre des langues officielles. La langue de correspondance sera déterminée dans l'autorisation de tâches de l'entrepreneur.

10.0 Envoi et ramassage des échantillons

L'entrepreneur est responsable de l'envoi et du ramassage des échantillons et de tous les coûts qui leur sont associés.

11.0 Responsabilités du SCC

Le SCC devra s'acquitter des responsabilités ci dessous :

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 File No. - N° du dossier

 21120-115473
 054sq21120-115473

- a) fournir une liste des analyses et du nombre d'échantillons à recueillir, afin que l'entrepreneur envoie le nombre et le type appropriés d'outils d'échantillonnage (p. ex. bouteilles, glacières, blocs réfrigérants);
- b) entreposer le matériel fourni par l'entrepreneur d'une façon qui ne compromettra pas son intégrité;
- c) recueillir les échantillons en utilisant les contenants appropriés fournis par l'entrepreneur, conformément aux méthodes utilisées pour utilisées pour l'analyse demandée;
- d) emballer les échantillons en utilisant les boîtes isolantes d'envoi, les blocs réfrigérants, les étiquettes et les formulaires de chaîne de possession pour l'envoi aux laboratoires de l'entrepreneur;
- e) recueillir les échantillons destinés à l'analyse microbiologique de l'eau potable au plus quatre (4) heures avant le ramassage prévu;
- f) prendre des dispositions avec le fournisseur de la base de données Web afin de communiquer à l'entrepreneur les instructions permettant de téléverser le rapport des résultats.

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

21120-115473

Appendice I de l'annexe A Établissements correctionnels

Région de l'Atlantique						
Établissement Nova pour femmes	180, rue James, Truro (N.É.) B2N 6R8					
Établissement de Springhill	330, rue McGee, Springhill (N.É.) B0M 1X0					
Établissement de l'Atlantique	13175, route 8, Renous (N.B.) E9E 2E1					
Pénitencier de Dorchester et	4902, rue Main, Dorchester (N.B.) E4K 2Y9					
Établissement Westmorland						
	Région du Québec					
Établissement Montée SaintFrançois, et	600, montée SaintFrançois, Laval (Qc) H7C 1S5					
Établissement Leclerc et	400, montée SaintFrançois, Laval (Qc) H7C 1S7					
Centre fédéral de formation	6099, boul. Lévesque Est, Laval (Qc) H7C 1P1					
Établissement de Cowansville	400, avenue Fordyce, Cowansville (Qc) J2K 3G6					
Établissement de Donnacona	1537, Autoroute 138, Donnacona (Qc) G3M 1C9					
Établissement Drummond	2025, boul. JeandeBrébeuf, Drummondville (Qc) J2B 7Z6					
Établissement Joliette	400, rue Marsolais, Joliette (Qc) J6E 8V4					
Établissement de La Macaza	321, chemin de l'Aéroport, La Macaza (Qc) J0T 1R0					
Établissement de PortCartier	Chemin de l'Aéroport, PortCartier (Qc) G5B 2W2					
Établissement de SainteAnnedesPlaines,	244, montée Gagnon, SainteAnnedesPlaines (Qc) J0N 1H0					
Établissement Archambault et	242, montée Gagnon, SainteAnnedesPlaines (Qc) J0N 1H0					
Centre régional de réception	246, montée Gagnon, SainteAnnedesPlaines (Qc) J0N 1H0					
,	Région de l'Ontario					
Établissement de Bath et	5775, route Bath, C.P. 1500, Bath (Ont.) K0H 1G0					
Établissement de Millhaven	Autoroute 33, C.P. 280, Bath (Ont.) K0H 1G0					
Établissement de Beaver Creek et	C.P. 1240 Gravenhurst (Ont.) P1P 1W9					
Établissement Fenbrook	2000, Beaver Creek Dr., C.P. 5000, Gravenhurst (Ont.) P1P					
	1Y2					
Établissement de Collins Bay et	1455, route Bath, C.P. 190, Kingston (Ont.) K7L 4V9					
Établissement Frontenac	1455, route Bath, C.P. 7500, Kingston (Ont.) K7L 5E6					
Établissement pour femmes Grand Valley	1575, boul. Homer Watson, Kitchener (Ont.) N2P 2C5					
Établissement de Joyceville et	Autoroute 15, C.P. 880, Kingston (Ont.) K7L 4X9					
Établissement Pittsburgh	Autoroute 15, nº 3766, C.P. 4510, Kingston (Ont.) K7L 5E5					
Pénitencier de Kingston et	560, rue King Ouest, C.P. 22, Kingston (Ont.) K7L 4V7					
Centre régional de traitement	560, rue King Ouest, C.P. 22, Kingston (Ont.) K7L 4V7					
Établissement de Warkworth	Route rurale nº 29, C.P. 760 Campbellford (Ont.) K0L 1L0					
	Région des Prairies					
Établissement de Bowden	Autoroute 2, C.P. 6000, Innisfail (Alb.) T4G 1V1					
ÉGIPA ANTONIO LA DA CALABANA	Autoroute 0, C.D. 2000, Drumboller (Alb.), TO LOVO					
Établissement de Drumheller	Autoroute 9, C.P. 3000, Drumheller (Alb.) T0J 0Y0					
Établissement de Drumneller Établissement d'Edmonton pour femmes	11151178° rue, Edmonton (Alb.) T5S 2H9					

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 054 sq 21120-115473

21120-115473 054sq21120-115473

Établissement de Grande Cache	Avenue Hoppe, Sac 4000, Grande Cache (Alb.) T0E 0Y0
Centre Grierson	9530, 101e avenue, Edmonton (Alb.) T5H 0B3
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	C.P. 1929, Maple Creek (Sask.) S0N 1N0
Centre Pê Sâkâstêw	Autoroute 2A, C.P. 1500, Hobbema (Alb.) T0C 1N0
Centre psychiatrique régional	2520, avenue Central Nord, C.P. 9243, Saskatoon (Sask.) S7K 3X5
Établissement Riverbend et Pénitencier de la Saskatchewan	15° rue Ouest, C.P. 850, Prince Albert (Sask.) S6V 5S4 15° rue Ouest, C.P. 160, Prince Albert (Sask.) S6V 5R6
Établissement de Rockwood et Établissement de Stony Mountain	Autoroute 7, C.P. 72, Stony Mountain (Man.) R0C 3A0 Autoroute 7, C.P. 4500, Winnipeg (Man.) R3C 3W8
Pavillon de ressourcement Willow Cree	C.P. 520, Duck Lake (Sask.) S0K 1J0
Établissement de Kent et	Région du Pacifique 4732, route Cemetery, C.P. 1500, Agassiz (C.B.) V0M 1A0
Établissement Mountain	4732, route Cemetery, C.P. 1600, Agassiz (C.B.) V0M 1A0
Village de guérison Kwìkwèxwelhp	Harrison Mills (C.B.) (près de la route Morris Valley) V0M 1L0
Établissement de Matsqui, Établissement de la vallée du Fraser pour femmes et Établissement du Pacifique/ Centre régional de traitement	33344, chemin King, C.P. 2500, Abbotsford (C.B.) V2S 4P3 33344, chemin King, Abbotsford (C.B.) V2S 6J5 33344, chemin King, C.P. 3000, Abbotsford (C.B.) V2S 4P4
Établissement de Mission et Établissement Ferndale	8751, rue Stave Lake, C.P. 60, Mission (C.B.) V2V 4L8 33737, chemin Dewdney Trunk, C.P. 50, Mission (C.B.) V2V 4L8
Établissement William Head	6000, rue William Head, Victoria (C.B.) V9C 0B5

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

Appendice II de l'annexe A Ensembles de services et paramètres d'analyse

	Eau potable								
	Service 1A : Eau potable — Analyse microbiologique								
4.4.4	FC -+ CT	Ens	sembles de services et	parar	netres d'analyse				
	1A1 - EC et CT								
1	E. Coli (EC)	2	Coliformes totaux (CT)						
1A2	- NPH	•			•				
1	Numération sur plaque, hétérotrophes (NPH)								
	Se	ervice	1B : Eau potable — A	nalyse	chimique/physique				
		Ens	sembles de services et	parar	nètres d'analyse				
1B1	- Composés organiques								
1	Alachlore	2	Aldicarbe	3	Aldrine + Dieldrine	4	Atrazine +		
							Métabolites N-désalkylées		
5	Azinphos-méthyl	6	Bendiocarbe	7	Benzène	8	Benzo(a)pyrène		
9	Bromoxynil	10	Carbaryl	11	Carbofuran	12	Tétrachlorure de carbone		
13	Chlorpyrifos	14	Cyanazine	15	Diazinon	16	Dicamba		
17	1,2-dichlorobenzène	18	1,4-dichlorobenzène	19	1,2-dichloroéthane	20	1,1-dichloroéthylène		
							(chlorure de vinyldène)		
21	Dichlorométhane	22	2,4-dichlorophénol	23	Acide	24	Diclofop-méthyl		
					dichlorophénoxyacé tique				
					(2,4-D)				
25	Diméthoate	26	Dinosèbe	27	Diquat	28	Diuron		
29	Glyphosate	30	Malathion	31	Méthoxychlore	32	Acide		
							(4-chloro-2-méthylphé noxy) acétique		
33	Métolachlore	34	Métribuzine	35	Monochlorobenzène	36	Paraquat		
37	Parathion	38	Pentachlorophénol	39	Phorate	40	Piclorame		
41	Prométryne	42	Simazine	43	Terbufos	44	Tétrachloroéthylène		
							(perchloroéthylène)		
45	2,3,4,6-tétrachlorophénol	46	Trichloroéthylène	47	2,4,6-trichlorophén ol	48	Trifluraline		
49	Chlorure de vynil	50	Xylènes — total						

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

1B2	- AHA						
1	Acides haloacétiques — Total (AHA)						
1B3	- Plomb	1	•			\ !	
1	Plomb						
1B4	- Analyse des métaux	ı	l	I		L	ı
1	Aluminium	2	Antimoine	3	Arsenic	4	Baryum
5	Bore	6	Cadmium	7	Chrome	8	Cuivre
9	Fer	10	Manganèse	11	Sélénium	12	Sodium
13	Uranium	14	Zinc				
1B5	Anions	1.0	1	1	1	L	1
1	Chlorure	2	Fluorure	3	Nitrate	4	Nitrite
5	Sulfate						
1B6	- THM	1	!			Į.	•
1	Trihalométhanes — Total						
	(THM)						
1B7	Chimie	1		II.	•	· · ·	
1	рН	2	Dureté (CaCO3)	3	Conductivité	4	Alcanalité
1B8	- Turbidité	1	•			\ !	
1	Turbidité						
1B9	- COT	1	l	I.		l .	
1	Carbone organique total						
	(COT)						
1B1	0 - MDT	•		ı	•	ı	•
1	Matières dissoutes						
	totales						
	(MDT)						
	1 - Ammoniac	1	T	1	T		1
1	Ammoniac						

	Eaux usées										
	Service 1C : Eaux usées — Analyse microbiologique										
	Ensembles de services et paramètres d'analyse										
1C1	- CT										
1	Coliformes totaux (CT)										
1C2	- CF										
1	Coliformes fécaux										

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 054 sq 21120-115473

		Servi	ce 1D : Eaux usées — A	Analys	e chimique/physique		
		E	nsembles de services e	et para	mètres d'analyse		
1D1	- DBO5, TSS, NH4, ATK, PT	Γ, ΝΟ2	, NO3, DCO				
1	Demande biochimique en oxygène des matières carbonées après cinq jours (DBO5)	2	Total des solides en suspension (TSS)	3	Ammoniac total (NH4)	4	Azote total Kjeldahi (ATK)
5	Phosphore total (PT)	6	Nitrate (NO2)	7	Nitrite (NO3)	8	Demande chimique en oxygène (DCO)
1D2	- Analyse des métaux		1	1			ı
1	Aluminium	2	Arsenic	3	Antimoine	4	Baryum
5	Béryllium	6	Bore	7	Cadmium	8	Chrome
9	Cobalt	10	Cuivre	11	Fer	12	Plomb
13	Lithium	14	Manganèse	15	Mercure	16	Molybdène
17	Nickel	18	Argent	19	Strontium	20	Thallium
21	Étain	22	Titane	23	Sélénium	24	Uranium
25	Vanadium	26	Zinc				
1D3	- COV						•
1	Composés organiques volatiles (COV)						
1D4	- pH et conductivité						•
1	рН	2	Conductivité				
1D5	- Huiles et graisses					<u> </u>	I
1	Oil and Grease (total, minéral et non minéral)						
1D6	- COsV et HAP	I .			I	L	l
1	Composés organiques semi-volatiles (COsV) et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)						
	- des Hydro-carbures Pétrolie	ers Tot	ales		T		,
1	des Hydro-carbures Pétroliers Totales						
	- Alkylphénols éthoxylés (d	éterge	ent)	_	T	-	Ī
1	Alkylphénols éthoxylés (détergent)						
	- les Orthophosphates et les	Sulph	ates		T		T
1	les Orthophosphates et les Sulphates						

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N $^{\circ}$ du dossier 054sq21120-115473

APPENDICE III de l'annexe A Utilisation annuelle estimée

* Les chiffres fournis sont seulement une estimation et ne constituent pas un engagement ferme de la part du Canada. Les volumes réels d'échantillons peuvent être inférieurs ou supérieurs à ce qui a été estimé. Un établissement peut ne pas avoir demandé d'ensemble de services d'analyse de l'eau potable, mais avoir quand même besoin de tels services pendant la durée du

** Les ensembles de services sont présentés en détail dans l'appendice II, Ensembles de services et paramètres d'analyse.

*** Les établissements pour lesquels aucune donnée sur l'utilisation des eaux usées n'est présentée ne sont pas visés par les services 1C ou 1D d'analyse des eaux usées.

			1D 9	Les Orthophosphates et les Sulphates		-	-	_	က
			1D 8	Alkylphénols éthoxylés (détergent)		-	-	_	ဗ
			1D 7	Des Hydro-carbures Pétroliers Totales		-	_	-	က
	*	e 1D	1D 6	AH t∋ √sO⊃		-	-	_	3
	ées*'	Service 1D	1D 5	Huile et graisse		12	12	12	36
	Eaux usées***	Se	1D 4	pH et conductivité		24	24	24	72
*.0	Eau		1 0	COV		-	-	_	က
vice			1D 2	Anatyse des métaux		-	~	_	3
Utilisation annuelle estimée* par ensemble de services**			1 1	ИОЗ' DCO NO3' DCO		24	24	24	72
apple		vice C	1C 2	CF		12	12	12	36
euse		Service 1C	1)T		12	12	12	36
, par			1B 11	əsinommA					0
mée			1B 10	TOM			7		2
esti			1B 9	100					0
eller			4 8 8	Turbidité			9		9
annı		1B	1B 7	-Chimite	2	3	3	က	11
tion	əle	Service 1B	1B 6	MHT	4	12	ω	ω	32
tilisa	tilisat ootab	Ser	1B 5	anoinA			2	7	4
Ď	Utilisatio Eau potable Servic		1B 4	Analyse des métaux	_	~	2	2	9
	ľ		1B 3	Plomb	8	12	12	12	44
			1B 2	AHA			4	4	8
			1B 1	Composés organiques	1	1	2	2	9
		Service 1A	1A 2	HdN	24	24	52	52	152
		Ser 1	4 ←	EC et CT	104	104	156	156	520
				Alimentation en eau/traitement des eaux usées	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Sur place	Eaux souterraines sur place/Sur place	Eaux souterraines sur place/Sur place	Total pour l'Atlantique
Région de	Région de l'Atlantique			Établissement	Établissement Nova pour femmes	Établissement de Springhill	Établissement de l'Atlantique	Pénitencier de Dorchester et Établissement Westmorland	Total pou

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

054sq

Buyer ID - Id de l'acheteur

			0 -	Sulphates									
			1D 9	Les Orthophosphates et les		1						~	2
			1D 8	Alkylphénols éthoxylés (détergent)		~						-	2
			1D 7	Des Hydro-carbures Pétroliers Totales		_						-	7
	*	e 1D	1D 6	QAH 19 V2OO		-						-	2
	es**	Service 1D	1D 5	Huile et graisse		12						12	24
	Eaux usées***	ÿ	1D 4	et conductivité		24						24	48
	Eau		1D 3	COV		1						~	2
***			1D 2	Anatians des métaux		~						~	2
vice			1D 1	NO3. DCO DBO5, TSS, NH4, ATK, PT, NO2,		24						24	48
e ser		ice	1C 2	CE		12						12	24
p eld		Service 1C	1C1	CT		12						12	24
Utilisation annuelle estimée* par ensemble de services**			1B 11	эвіпоттА						2		4	9
par e			1B 10	TOM									0
née*			1B 9	100						7		4	9
estin			1B 8	Turbidité	12	12	12	12	12	12	12	24	108
nelle		18	1B 7	ejmid)	9	က	3	3	3	4	3	9	31
n ann		Service 1B	1B 6	MHT	24	12	12	12	12	_∞	12	12	104
satio	able	S	1B 5	anoinA						7		7	4
Üţ	Eau potable		1B 4	Anatam səb əsylsnA	_	-	1	1	1	2	-	7	10
			1B 3	dmol9	24	12	12	12	12	16	12	24	124
		service 1A	1B 2	AHA						4		4	∞
			1B 1	Composés organiques	-	1	1	1	1	2	1	2	10
			1A 2	HdN	150	25	25	25	25	22	25	156	364
		Servic 1A	1A1	EC et CT	208	52	25	52	52	22	52	156	1 196
				Alimentation en eau/traitement des eaux usées	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Sur place	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Eaux de surface sur place/Sur place	Municipalité/Municipalité	Eaux souterraines sur place/Sur place	Total pour le Québec
Réaion du	Québec			Établissement	Établissement Montée SaintFrançois, Établissement Leclerc et Centre fédéral de formation	Établissement de Cowansville	Établissement de Donnacona	Établissement Drummond	Établissement Joliette	Établissement de La Macaza	Établissement de PortCartier	Établissement de SainteAnnedesPlaines, Établissement Archambault et Centre régional de réception	Total pour

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

054sq

Buyer ID - Id de l'acheteur

			9	Les Orthophosphates et les Sulphates					_		_	7
			1D 1 8	Alkylphénols éthoxylés (détergent)					-		1	2 2
				Totales								
			1D 7	Des Hydro-carbures Pétroliers					_		1	2
	*	e 1D	- 9	GOsV et HAP					-		1	7
	Eaux usées***	Service 1D	1D 5	Huile et graisse					12		12	24
	sn x	Ϊ́	1 4	PH et conductivité					24		24	48
	Eau		1D 3	۸۵۵					_		1	2
**\$			1D 2	Analyse des métaux					1		1	2
ervice			1	DBO5, TSS, NH4, ATK, PT, NO2, NO3, DCO					24		24	48
de s		Service 1C	1C 2	CE					12		12	24
nble		Ser 1	101	эт					12		12	24
Utilisation annuelle estimée* par ensemble de services**			1B 11	osinommA					17			17
* par			1B 10	TdM								0
imée			1B 9	100					12			12
e est			1B 8	Turbidité					12			12
llenu		1B	1B 7	əimidƏ	2	2	2	2	22	2	7	87
on an		Service 1B	9 9	MHT	12	16	16	ω	16	16	16	100
satic	Eau potable	Ň	1B 5	anoinA					2			2
Ę			1B 4	xustèm seb esylsnA	-	_	1	1	4	1	1	10
			1B 3	Plomb	24	16	16	8	20	20	16	432
		Service 1A	1B 2	AHA					4			4
			1B 1	Saupinsgro sásodmo	-	~	-	-	2	-	1	8
			14 2	HdN	72	48	48	24	104	09	48	404
		Ser	1A1	EC et CT	312	208	208	104	260	260	208	1 560
				Alimentation en eau/traitement des eaux usées	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Eaux de surface sur place/Sur place	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Sur place	
Région de	l'Ontario			Établissement	Établissement de Bath et Établissement de Millhaven	Établissement de Beaver Creek et Établissement Fenbrook	Établissement de Collins Bay et Établissement Frontenac	Établissement pour femmes Grand Valley	Établissement de Joyceville et Établissement Pittsburgh	Pénitencier de Kingston et Centre régional de traitement	Établissement de Warkworth	Total pour l'Ontario

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

054sq

Buyer ID - Id de l'acheteur

			1D 9	Les Orthophosphates et les Sulphates											_		2
			6 %	Alkylphénols éthoxylés (détergent)											-		2
			1D 7	Des Hydro-carbures Pétroliers Totales											7		2
	*	:e 1[1D 6	COsv et HAP	-										-		2
	ées*	Service 1D	1D 5	Huile et graisse	12										12		24
	Eaux usées***	S	1D 4	et conductivité	15										15		30
	Eau		1D 3	۸٥٥	_										1		2
*			1D 2	Analyse des métaux	_										1		2
par ensemble de services**			101	NOS' NO3' DCO DBO2' 128' NH¢' YIK' bI'	15										15		30
ge se		Service 1C	1C2	CF	3										3		9
əmble		Ser 1	1C1)T	3										3		9
r ense	ensem		1B 11	osinommA	,												0
e, ba			1B 10	TOM													0
stime				100													0
lle es			1B 8	Turbidité													0
enu		Service 1B	1B 7	əimidƏ	2	3	2	3	2	7	2	3	7	3	4	2	30
Utilisation annuelle estimée*			1B 6	MHT	8	12	8	12	8	8	4	4	8	12	8	8	100
satic	table		1B 5	anoinA	,						2	2			2		9
Uŧili	Eau potable		1B 4	Analyse des métaux	1	1	1	1	1	l	2	2	1	1	2	1	15
	Ea		1B 3	qwold	8	12	8	12	8	8	8	12	8	12	16	8	120
			1B 2	AHA	,						4	4			4		12
			1B 1	Composés organiques	_	1	1	7	1	l	2	7	1	2	2	1	16
		rice A	1A 2	HdN	24	24	24	24	12	24	52	52	24	24	52	12	400
		Servi 1A	1 A 1	EC et CT	104	104	104	104	104	104	104	104	104	104	260	104	1404
				Alimentation en eau/traitement des eaux usées	Municipalité/Sur place	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Eaux souterraines sur place/Municipalité	Eaux souterraines sur place/Sur place	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Eaux souterraines sur place/Sur place	Municipalité/Municipalité	St
Région des Prairies				Établissement	Établissement de Bowden	Établissement de Drumheller	Établissement d'Edmonton pour femmes	Établissement d'Edmonton	Établissement de Grande Cache	Centre Grierson	Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	Centre Pê Sâkâstêw	Centre psychiatrique régional	Établissement Riverbend et Pénitencier de la Saskatchewan	Établissement de Rockwood et Établissement de Stony Mountain	Pavillon de ressourcement Willow	Total pour les Prairies

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur 054sq

븯
5
0
Z
<u> </u>
Z
≅
Ē
000
8
<u> </u>
<
9
Z
8
ၓ

			1D 9	Les Orthophosphates et les Sulphates	_				-	7
			1D 8	Alkylphénols éthoxylés (détergent)	_				_	7
			1D 7	Des Hydro-carbures Pétroliers Totales	1				1	2
	*	e 1D	1D 6	GOsV et HAP	1				1	2
	Eaux usées***	Service 1D	1D 5	Huile et graisse	12				12	24
	sn xr	Ñ	1D 4	pH et conductivité	24				24	48
	Eat		1D 3	СОЛ	~				-	7
ces*			1D 2	xustèm seb esylsnA	_				-	7
e servi			1	ИОЗ' DCO DBO2' 128' ИН4'	24				24	48
ole de		Service 1C	1C 2	CE					12	24
semk		Ser 1	15	ЭT	12				12	24
par ens			1B 1	SeinommA						0
Utilisation annuelle estimée* par ensemble de services**			1B 10	TOM						0
esti			1B 9	100						0
nelle		В	1B 8	ètibid1uT						0
anu		Service 1B	1B 7	əimidƏ	4	က	4	ဗ	3	17
atior	Eau potable		1B 6	MHT	8	4	16	12	12	52
Jtilis			1B 5	snoinA		7				4
			1B 4	xustèm səb əsylsnA		2	1	7	7	3 7
			3 1B 3	dmol9		12	16	12	12	89
			3 1B	AHA		4				8
			1B 1	Composés organiques		7	က	2	1	3 10
		Service 1A	1A 2	HdN		52	48	36	36	276
		Se `	4 +	EC et CT	208	156	208	156	156	884
				Alimentation en eau/traitement des eaux usées	Eaux souterraines sur place/Sur place	Eaux souterraines sur place/Sur place	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Municipalité	Municipalité/Sur place	0
Région du	Région du Pacifique			Établissement	Établissement de Kent et Établissement Mountain	Village de guérison Kwìkwèxwelhp	Établissement de Matsqui, Établissement de la vallée du Fraser pour femmes et Établissement du Pacifique/ Centre régional de traitement	Établissement de Mission et Établissement Ferndale	Établissement William Head	Total pour le Pacifique

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur sera payé conformément à la présente Base de paiement, TPS/TVH en sus. Les coûts associés à tous les produits livrables, s'il y a lieu, sont compris dans le prix unitaire.

(1) SERVICES D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE

SERVICE 1A: ANALYSE MICROBIOLOGIQUE DE L'EAU POTABLE

Tableau 1 – Prix de base

Ensemble de services	(compren	Prix unitaire ferme tout compris par ensemble de services (comprend la main-d'oeuvre, l'équipement, le matériel et les fournitures, les frais généraux, les rapports, les frais de livraison et de ramassage, et tous les coûts connexes;TPS/TVH en sus)								
	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2					
1A1 – EC et TC	\$	\$	\$	\$	\$					
1A2 – NPH	\$	\$	\$	\$	\$					

Tableau 2 – Supplément

Ensemble de services	Supplément pour l'analyse d'urgence Prix unitaire ferme tout compris par ensemble de services* (comprend la main-d'oeuvre, l'équipement, le matériel et les fournitures, les frais généraux, les rapports, les frais de livraison et de ramassage, et tous les coûts connexes;TPS/TVH en sus)								
	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2				
1A1 – EC et TC	\$	\$	\$	\$	\$				
1A2 – NPH	\$	\$	\$	\$	\$				

^{*} Il s'agit d'un prix fixe demandé en plus du prix de base indiqué dans le tableau 1.

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

SERVICE 1B: ANALYSE CHIMIQUE/PHYSIQUE DE L'EAU POTABLE

Ensemble de											
services	Prix unitaire ferme tout compris par ensemble de services (comprend la main-d'oeuvre, l'équipement, le matériel et les fournitures, les frais généraux, les rapports, les frais de livraison et de ramassage, et tous les coûts connexes;TPS/TVH en sus)										
	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2						
1B1 – Composés organiques	\$	\$	\$	\$	\$						
1B2 – AHA	\$	\$	\$	\$	\$						
1B3 – Plomb	\$	\$	\$	\$	\$						
1B4 – Analyse des métaux	\$	\$	\$	\$	\$						
1B5 – Anions	\$	\$	\$	\$	\$						
1B6 – THM	\$	\$	\$	\$	\$						
1B7 – Chimie	\$	\$	\$	\$	\$						
1B8 – Turbidité	\$	\$	\$	\$	\$						
1B9 – COT	\$	\$	\$	\$	\$						
1B10 – MDT	\$	\$	\$	\$	\$						
1B11 – Ammoniac	\$	\$	\$	\$	\$						

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

(2) Services d'analyse des eaux usées

SERVICE 1C: ANALYSE MICROBIOLOGIQUE DES EAUX USÉES

Ensemble de services	Prix unitaire ferme tout compris par ensemble de services (comprend la main-d'oeuvre, l'équipement, le matériel et les fournitures, les frais généraux, les rapports, les frais de livraison et de ramassage, et tous les coûts connexes;TPS/TVH en sus)						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2		
1C1 – TC	\$	\$	\$	\$	\$		
1C2 – CF	\$	\$	\$	\$	\$		

SERVICE 1D: ANALYSE CHIMIQUE/PHYSIQUE DES EAUX USÉES

Ensemble de services	Prix unitaire ferme tout compris par ensemble de services (comprend la main-d'oeuvre, l'équipement, le matériel et les fournitures, les frais généraux, les rapports, les frais de livraison et de ramassage, et tous les coûts connexes;TPS/TVH en sus)							
	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2			
1D1 – DBO5, TSS, NH4, ATK, PT, NO2, NO3, DCO	\$	\$	\$	\$	\$			
1D2 – Analyse des métaux	\$	\$	\$	\$	\$			
1D3 – COV	\$	\$	\$	\$	\$			
1D4 – pH et conductivité	\$	\$	\$	\$	\$			
1D5 – Huile et graisse	\$	\$	\$	\$	\$			
1D6 – COsV et HAP	\$	\$	\$	\$	\$			
1D7 – Des Hydro-carbures Pétroliers Totales	\$	\$	\$	\$	\$			
1D8 – alkylphénol éthoxylates (Détergent)	\$	\$	\$	\$	\$			
1D9 – Les Orthophosphates et les Sulphates	\$	\$	\$	\$	\$			

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C CENTRE DE SERVICE ET INSTALLATIONS DE LABORATOIRE DE L'ENTREPRENEUR

(Indiquer dans le contrat subséquent)

Région	Services
P. ex ., ATLANTIQUE	P. ex., Services d'analyse de l'eau potable (Service1A et Service1B)
Centre de services	Représentant du laboratoire
Nom:	Nom:
Adresse :	Téléphone : Télécopieur : Courriel :
NEA:	Courriei :
Laboratoir	es d'analyse
Nom:	
Adresse:	
Nom:	
Adresse:	
Nom:	
Adresse:	
Ajouter des lignes, le cas échéant	

Région	Services					
P.ex., QUÉBEC	P. ex., Services (Service1C and Service 1D)					
Centre de services	Représentant de laboratoire					
Nom:	Nom :					
Adresse :	Téléphone : Télécopieur :					
NEA:	Courriel:					
Laboratoires d'analyse						

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

21120-115473

054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

om:	
dresse:	
om:	
dresse:	
om:	
dresse:	
liouter des lignes, le cas échéant	

Ajouter des régions, le cas échéant

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

 Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.

- m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- n. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-115473

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE E FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHE

Nº DI	E DOSSIER DE TPSGC:	Nº DE SÉRIE DU CONTRAT:				
Nº DI	E LA TÂCHE :	N° DE LA MODIFICATION:				
TITR	E:					
BUT	DE LA MODIFICATION, S'IL Y A LIE	U:				
1.		Comme suit Voir ci-joint				
	Produits à livrer : Comme su	uit Voir ci-joint				
	<u>Date(s) de livraison</u> :					
	_	*****************				
2.	<u>VENTILATION DES COÛTS</u>	Voir ci-joint				
éléme estim techn la pér	ents spécifiés dans le document ci-join lations seront acceptées, à condition q liques, et à condition que le coût ne dé riode de travail précisée dans cette aut	ensemble de services, les montants figurant dans les différents at sont que des estimations. Des modifications mineures à ces ue ces changements ont l'approbation préalable de l'autorité passe pas le coût estimatif total indiqué ci-dessous. À la fin de torisation de tâche, toutes modifications apportées à la période, dification à cette autorisation de tâche.				
	COÛT TOTAL EST	FIMATIF du PRIX PLAFOND :\$ (TPS/TVH en sus, selon le cas)				
3.	BASE DE PAIEMENT					
	Prix plafond:	\$ (TPS/TVH en sus)				
4.	MODALITÉS DE PAIEMENT : Paiement unique					
	Paiements mensuels					

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

*******	*************	*******	*********
5.0 APPROB	<u>ATIONS</u>		
APPROBATION :	Responsable technique	Signature	Date
APPROBATION : (s'il y a lieu)	Finances/administration (client)	Signature	Date
APPROBATION : (s'il y a lieu)	Autorité contractante de TPSGC	Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-115473/A

on Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-115473

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

PIÈCE JOINTE 1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

À la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions, le soumissionnaire doit respecter les exigences obligatoires ci-après et fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences. Toute soumission qui ne respecte pas l'une ou l'autre des exigences obligatoires suivantes sera déclarée non recevable. Chacune des exigences devrait être traitée séparément.

- O1. Le soumissionnaire doit indiquer le lieu qu'il désignera comme étant le centre de service dans la région, lequel recevra les autorisations de tâche et les échantillons, répondra aux demandes de renseignements liés aux travaux et sera responsable de la facturation. Le centre de service doit être situé dans la même région que celle pour laquelle la présente demande de soumissions technique est présentée.
- O2. Le soumissionnaire doit prouver, au moment de la clôture de la demande de soumissions, que le représentant du client responsable des échantillons du SCC, au centre de service, compte cinq (5) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années dans le domaine des analyses en laboratoire pour ce qui est d'assurer la liaison entre le laboratoire et le client, d'agir comme première personne-ressource pour le règlement de problèmes et la fourniture de précisions aux demandes de renseignements du client, en fournissant une copie du curriculum vitae du représentant.
- O 3. Le soumissionnaire doit prouver que les laboratoires qui effectueront le travail, y compris tout sous-traitant, sont situés dans la région pour laquelle la demande de soumissions a été présentée et détiennent une accréditation valide en tant que laboratoire d'analyse délivrée par un organisme d'accréditation acceptable.
 - Les organismes d'accréditation compétents sont les suivants : Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA), le Conseil canadien des normes (CCN) ou le Programme d'accréditation des laboratoires en analyse (PALA) de la province de Québec. Pour les laboratoires situés dans la province de Québec, un permis ou une mention d'approbation de l'organisme provincial, en tant que laboratoire d'analyse, est également acceptable. À titre de preuve, le soumissionnaire fournira une copie du certificat d'accréditation, du permis ou d'une lettre de l'organisme compétent.
- O 4. Le soumissionnaire doit indiquer le laboratoire et les méthodes d'analyse (en soumettant le nom et le numéro de la méthode d'analyse) que lui ou ses sous-traitants proposés, s'il y a lieu, utiliseront pour procéder à l'analyse des paramètres d'analyse présentés à l'appendice II de l'annexe A, Ensembles de services et paramètres d'analyse, relativement à la soumission touchant les services (eau potable ou eaux usées). Si la soumission concerne les services de l'eau potable, le soumissionnaire doit également indiquer la limite pratique d'analyse quantitative des méthodes indiquées pour les paramètres d'analyse présentés au Service 1B, paramètres d'analyse chimique et physique de l'eau potable.

Les méthodes d'analyse présentées pour les paramètres d'analyse :

 a) doivent être celles décrites dans la version la plus récente des Standard Methods for the Examination of Water & Wastewater, une méthode approuvée par l'EPA ou une méthode d'analyse approuvée par la province de la région; Solicitation No. - N° de l'invitation 21120--115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

b) doivent avoir, pour le Service 1B, paramètres d'analyse chimique et physique de l'eau potable, une limite pratique d'analyse quantitative inférieure aux paramètres établis par la version la plus récente des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada;

c) doivent s'inscrire dans la portée d'accréditation du laboratoire effectuant les travaux, selon l'accréditation reçue par un organisme d'accréditation figurant au point O 3. Pour les laboratoires situés dans la province de Québec, un permis ou l'approbation des méthodes par l'organisme provincial est également acceptable. Comme cela est décrit au point 2.7 de la partie 5, Attestation de la méthode d'analyse, le Canada demandera le document d'accréditation afin de vérifier si le soumissionnaire respecte les modalités avant l'attribution du contrat.

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-115473

File No. - N° du dossier 054sq21120-115473

PIÈCE JOINTE 2 FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

Une fiche de présentation des soumissions financières est fournie pour chaque combinaison de région/services :

Région de l'Atlantique – services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

Région de l'Atlantique - services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

Région du Québec - services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

Région du Québec – services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

Région de l'Ontario – services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

Région de l'Ontario – services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

Région des prairies – services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

Région des prairies – services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

Région du Pacifique – services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B Région du Pacifique – services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

Le soumissionnaire doit remplir la fiche de présentation des soumissions financières qui s'applique à la combinaison région/services pour laquelle il a présenté une soumission et l'inclure dans sa soumission financière une fois achevée. Le soumissionnaire doit au moins répondre à la fiche de présentation des soumissions financières en incluant dans sa soumission financière son prix unitaire ferme tout compris, pour chaque période indiquée ci-dessous, par ensemble de services (en \$Can) compris dans la région/services pour lesquels il a présenté une soumission. Le prix unitaire comprend comprend la main-d'oeuvre, l'équipement, le matériel et les fournitures, les frais généraux, les rapports, les frais de livraison et de ramassage, et tous les coûts connexes; TPS/TVH en sus.

À des fins d'évaluation uniquement, le prix de la soumission sera calculé comme suit :

- (a) Chaque ensemble région/services est considéré comme une soumission.
- (b) Chaque soumission financière sera évaluée séparément selon ses mérites et le prix de chaque soumission sera calculé comme suit :
 - Sous-total par ensemble de services = multiplication de l'utilisation annuelle estimée indiquée dans la fiche de présentation des soumissions financières par la somme des prix unitaires par ensemble de services pour chaque année de la période initiale de contrat et chaque période d'option;
 - 2) Prix évalué global de la soumission = la somme des sous-totaux pour l'ensemble de service pour tous les ensembles de service.

Utilisation annuelle estimée

L'utilisation annuelle estimée par ensemble de services et région sera conforme à l'appendice III de l'annexe A. Aux fins d'évaluation, on a indiqué 1 dans la colonne (a) de la fiche de présentation de la soumission financière pour un ensemble de services d'analyse de l'eau potable de la région pour chaque établissement qui n'a pas estimé son utilisation annuelle dans l'appendice III.

Supplément

Le supplément pour les ensembles de services 1A1 et 1A2 est un prix ferme tout compris par ensemble de services pour l'analyse d'urgence facturé <u>en plus</u> du prix de base. Aux fins d'évaluation seulement, l'utilisation annuelle est estimée à 10 % de l'utilisation annuelle estimée pour l'ensemble de services.

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

Région de l'Atlantique – services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

	Utilisation annuelle	Prix unit (compren fournitu livraison et	Sous-total par ensemble de services				
Ensemble de services	estimée (a)	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1	Année d'option 2	(g) = (a) x (b+c+d+e+f)
1A1 – EC et TC (Prix de base)	520	(b) \$	(c) \$	(d)	(e) \$	(f) \$	\$
1A2 – NPH (Prix de base)	152	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1A1 – EC et TC (Supplément)	52	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1A2 – NPH (Supplément)	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B1 – Composés organiques	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B2 – AHA	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B3 – Plomb	44	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B4 – Analyse des métaux	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B5 – Anions	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B6 – THM	32	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B7 – Chimie	11	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B8 – Turbidité	9	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B9 – COT	4	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B10 – MDT	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B11 – Ammoniac	4	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prix évalué global de la soumission (somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse de l'eau potable)							

21120-115473

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Région de l'Atlantique - services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

	Utilisation annuelle	Prix unita (compren fournitu livraison et	Sous-total par ensemble de services				
Ensemble de services	estimée (a)	Pério	de de contrat	initiale	Année	Année	(g) = (a) x
	(a)	Année 1 (b)	Année 2 (c)	Année 3 (d)	d'option 1 (e)	d'option 2 (f)	(b+c+d+e+f)
1C1 – EC	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1C2 – CF	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D1 – DBO5, TSS, NH4, ATK, PT, NO2, NO3, DCO	72	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D2 – Analyse des métaux	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D3 – COV	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D4 – pH et conductivité	72	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D5 – Huile et graisse	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D6 – COsV et HAP	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D7 – Des Hydro-carbures Pétroliers Totales	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D8 – alkylphénol éthoxylates (Détergent)	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D9 – Les Orthophosphates et les Sulphates	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prix évalué global de la soumission (somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse des eaux usées)							

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

Région du Québec - services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

	Utilisation annuelle	Prix unita (comprend fournitu livraison et	Sous-total par ensemble de				
Ensemble de	estimée	Périod	le de contrat	initiale	Année	Année	services (g) = (a) x
services	(a)	Année 1 (b)	Année 2 (c)	Année 3 (d)	d'option 1 (e)	d'option 2 (f)	(b+c+d+e+f)
1A1 – EC et TC (Prix de base)	1196	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1A2 – NPH (Prix de base)	364	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1A1 – EC et TC (Supplément)	120	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1A2 – NPH (Supplément)	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B1 – Composés organiques	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B2 – AHA	14	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B3 – Plomb	124	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B4 – Analyse des métaux	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B5 – Anions	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B6 – THM	104	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B7 – Chimie	31	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B8 – Turbidité	108	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B9 – COT	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B10 – MDT	8	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B11 – Ammoniac	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prix évalué global de la soumission (somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse de l'eau potable)							

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

Région du Québec – services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

Ensemble de	Utilisation annuelle estimée	Prix unit: (compren fournitu livraison et	Sous-total par ensemble de services				
services	(a)	Année 1	Année 2	Année 3	Année d'option 1 (e)	Année d'option 2 (f)	(g) = (a) x (b+c+d+e+f)
1C1 – EC	24	(b)	(c)	(d)	\$	\$	\$
101-20	24	Ψ	l Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ
1C2 – CF	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D1 – DBO5, TSS, NH4, ATK, PT, NO2, NO3, DCO	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D2 – Analyse des métaux	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D3 – COV	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D4 – pH et conductivité	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D5 – Huile et graisse	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D6 – COsV et HAP	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D7 – Des Hydro-carbures Pétroliers Totales	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D8 – alkylphénol éthoxylates (Détergent)	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D9 – Les Orthophosphates et les Sulphates	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prix évalué global de la soumission (somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse des eaux usées)							

21120-115473

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Région de l'Ontario - services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

	Tregion de	l Ontano – s	ci vioco a ai	ialyse ac i c	au potable 1	ACCID	T .		
Ensemble de	Utilisation annuelle	Prix unita (comprend fournitu livraison et	Sous-total par ensemble de services						
	estimée	Périod	le de contrat	initiale	Année	Année	(g) = (a) x		
services	(a)	Année 1 (b)	Année 2 (c)	Année 3 (d)	d'option 1 (e)	d'option 2 (f)	(b+c+d+e+f)		
1A1 – EC et TC (Prix de base)	1560	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1A2 – NPH (Prix de base)	404	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1A1 – EC et TC (Supplément)	156	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1A2 – NPH (Supplément)	40	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B1 – Composés organiques	8	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B2 – AHA	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B3 – Plomb	432	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B4 – Analyse des métaux	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B5 – Anions	8	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B6 – THM	100	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B7 – Chimie	87	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B8 – Turbidité	18	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B9 – COT	18	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B10 – MDT	7	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
1B11 – Ammoniac	23	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
(som	Prix évalué global de la soumission (somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse de l'eau potable)								

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

Région de l'Ontario -services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

	Utilisation annuelle estimée (a)	(comprend fournitu livraison et	Sous-total par ensemble de services				
Ensemble de		Période de contrat initiale			Année	Année	(g) = (a) x
services		Année 1 (b)	Année 2 (c)	Année 3 (d)	d'option 1 (e)	d'option 2 (f)	(g) = (a) x (b+c+d+e+f)
1C1 – EC	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1C2 – CF	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D1 – DBO5, TSS, NH4, ATK, PT, NO2, NO3, DCO	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D2 – Analyse des métaux	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D3 – COV	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D4 – pH et conductivité	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D5 – Huile et graisse	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D6 – COsV et HAP	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D7 – Des Hydro-carbures Pétroliers Totales	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D8 – alkylphénol éthoxylates (Détergent)	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D9 – Les Orthophosphates et les Sulphates	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

21120-115473

054sq21120-115473

Région des prairies - services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

	Utilisation annuelle	•						
Ensemble de	estimée	Périod	le de contrat	initiale	Année Année		services (g) = (a) x (b+c+d+e+f)	
services	(a)	Année 1 (b)	Année 2 (c)	Année 3 (d)	d'option 1 (e)	d'option 2 (f)		
1A1 – EC et TC (Prix de base)	1404	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1A2 – NPH (Prix de base)	400	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1A1 – EC et TC (Supplément)	140	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1A2 – NPH (Supplément)	40	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B1 – Composés organiques	16	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B2 – AHA	21	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B3 – Plomb	120	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B4 – Analyse des métaux	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B5 – Anions	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B6 – THM	100	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B7 – Chimie	30	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B8 – Turbidité	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B9 – COT	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B10 – MDT	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1B11 – Ammoniac	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Prix évalué global de la soumission (somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse de l'eau potable)								

21120-115473/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

21120-115473 054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Région des prairies - services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

Ensemble de services	Utilisation annuelle estimée (a)	Prix unita (comprend fournitu livraison et Périod Année 1 (b)	Sous-total par ensemble de services (g) = (a) x (b+c+d+e+f)				
1C1 – EC	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1C2 – CF	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D1 – DBO5, TSS, NH4, ATK, PT, NO2, NO3, DCO	30	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D2 – Analyse des métaux	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D3 – COV	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D4 – pH et conductivité	30	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D5 – Huile et graisse	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D6 – COsV et HAP	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D7 – Des Hydro-carbures Pétroliers Totales	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D8 – alkylphénol éthoxylates (Détergent)	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1D9 – Les Orthophosphates et les Sulphates	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prix évalué global de la soumission (somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse des eaux usées)							

21120-115473/A

21120-115473

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

File No. - N° du dossier

054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Région du Pacifique- services d'analyse de l'eau potable 1A et 1B

Ensemble de	Prix unitaire ferme tout compris par ensemble de services (comprend la main-d'oeuvre, l'équipement, le matériel et les fournitures, les frais généraux, les rapports, les frais de livraison et de ramassage, et tous les coûts connexes;TPS/TVH Utilisation annuelle						
	estimée	Périod	(g) = (a) x				
services	(a)	Année 1	Année 2	Année 3	d'option 1	d'option 2	(b+c+d+e+f)
		(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	
1A1 – EC et TC (Prix de base)	884	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1A2 – NPH	276	\$	\$	\$	\$	\$	\$
(Prix de base)						·	
1A1 – EC et TC (Supplément)	88	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1A2 – NPH	28	\$	\$	\$	\$	•	\$
(Supplément)						\$	
1B1 – Composés organiques	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B2 – AHA	11	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B3 – Plomb	68	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B4 – Analyse des métaux	7	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B5 – Anions	7	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B6 – THM	52	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B7 – Chimie	17	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B8 – Turbidité	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B9 – COT	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B10 – MDT	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1B11 – Ammoniac	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prix évalué global de la soumission (somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse de l'eau potable)							

Page 64 of - de 65

21120-115473/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sq

File No. - N° du dossier

21120-115473 054sq21120-115473

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Région du Pacifique- services d'analyse des eaux usées 1C et 1D

	tegion du F	acitique- ser	vices u alia	iyse ues eau	x usees ic	בנוט		
	Utilisation annuelle	Prix unita (compren- fournitu livraison et	Sous-total par ensemble de services					
Ensemble de	estimée	Pério	(g) = (a) x					
services	(a)	Année 1	Année 2	Année 3	d'option 1	d'option 2	(b+c+d+e+f)	
		(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(5.5.4.5.1)	
1C1 – EC	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
		·	,	Ť		,		
1C2 – CF	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
		Ť	,	Ť	•	•	,	
1D1 –	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
DBO5, TSS, NH4, ATK, PT, NO2, NO3, DCO		Ť	Ť				Ť	
1D2 –	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Analyse des								
métaux								
1D3 – COV	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1D4 –	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
pH et conductivité	40	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ	
1D5 –	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Huile et graisse		•	,	,	*	Ť	,	
1D6 –	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
COsV et HAP								
1D7 –	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Des								
Hydro-carbures								
Pétroliers Totales		Φ.		•		•	Φ.	
1D8 –	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
alkylphénol éthoxylates								
(Détergent)								
1D9 –	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Les	_	Ψ	*	*	*	*	"	
Orthophosphates								
et les Sulphates								
,	ı	1		•		•		
				Prix évalué	global de la	soumission	\$	
(somme des sous-totaux pour tous les ensembles de services d'anlayse des eaux usées)								